



UNE CONVENTION TRIPARTITE 2024-2027 EN « MODE PROJET » PENDANT 4 ANS CONTRE LES USAGERS ET LES AGENTS

Tous les 4 ans, **une convention tripartite est signée entre l'Etat, l'UNEDIC et Pôle emploi (devenu France travail)** afin de définir **les orientations stratégiques, les moyens budgétaires et les fameux indicateurs (ICT)** qui régissent le vie de chacunE d'entre nous dans les sites et services.

Après la présentation du [dossier ministériel Objectif plein emploi](#) en septembre 2022, la présentation du rapport France Travail en avril 2023 et l'adoption de la [loi Plein emploi](#) en décembre 2023 **créant le Comité National pour l'Emploi dont France Travail est l'opérateur principal, la convention tripartite a été adoptée au Conseil d'Administration de France travail le 29 mars 2024.**

Résultat du vote au CA France travail

CGT : Contre

Représentants de l'Etat – Patronat
- CFTC – CFDT – FO : **Pour**
CFE CGC : **Abstention**

Cette convention tripartite fixe 3 objectifs stratégiques : « *donner les moyens à chacun d'accéder à l'emploi durable, garantir l'accès des usagers à leurs droits à l'indemnisation au service de leur parcours de retour à l'emploi et aider les employeurs à recruter plus rapidement et plus durablement, et à diversifier leurs modes de recrutement.* », tout en garantissant un cadre de gouvernance et d'innovation rénovée. Concernant les indicateurs stratégiques, certains sont maintenus, des nouveaux sont

établis, mais dans le même temps **des groupes de travail tripartite seront mis en place pour valider les modalités de calcul des indicateurs et la trajectoire pluriannuelle des cibles par le comité de suivi en lien avec la commission indicateurs du Comité National Pour l'Emploi...**

Comme la direction l'énonce, cette « *convention (est) courte (9 pages) et orientée finalités pour garder de la souplesse sur les modalités opérationnelles* ». Il s'agit par conséquent d'une **convention tripartite en mode projet qui perdra de sa consistance et évoluera à la hauteur des décisions gouvernementales imposées au Comité National Pour l'Emploi.** Ainsi aux indicateurs de la Convention Tripartite vont s'ajouter ceux du Comité National Pour l'Emploi mais aussi des Comités Régionaux et Comités Départementaux du Réseau pou l'Emploi. **La CGT dénonce ce Pilotage par les Résultats à tous les niveaux.** A l'heure où la feuille de route 2024 démultiplie les expérimentations, tests ou démonstrateurs dans tous les domaines et met déjà les établissements en concurrence, **la pression exercée sur l'ensemble des agents va être intenable. Ce n'est pas aux agents de payer la casse de nos missions et de nos métiers.**

Toute la CGT combat le déploiement de la loi plein emploi. Renforcer la conditionnalité de percevoir une allocation à 15h d'activités minimum hebdomadaires et multiplier le contrôle de la recherche d'emploi exercé par France travail, c'est forcer les travailleurs privés d'emploi à accepter des emplois non choisis, précaires et ne correspondant pas à leurs qualifications mais c'est aussi mettre en concurrence les chômeurs via des stages, des immersions, du travail sans salaire... avec les travailleurs en emploi ou intérimaires.

A l'heure où une nouvelle lettre de cadrage UNEDIC est attendue pour une nouvelle fois baisser les droits des chômeurs, que l'ASS va être supprimée, que l'avenir même de l'UNEDIC est compromis, l'heure n'est pas à la résignation. Face à la remontée du chômage, les réponses austéritaires et autoritaires du Gouvernement, le projet même d'atteindre les 5% statistiques de chomeurs en 2027 est d'ores et déjà compromis, à moins de casser le thermomètre !

La défense de nos missions et de nos métiers au service des besoins des usagers, tout comme le droit pour tous les travailleurs privés d'emploi d'avoir accès à une juste indemnisation, sont les principes qui guident la CGT dans ses expressions, ses votes et son action.

C'est en ce sens que :

- **la CGT n'a pas agréé le mandat de l'UNEDIC à négocier cette convention tripartite,**
- **l'administratrice CGT au C.A. de France travail a voté contre cette convention,**
- **la CGT Pôle emploi , aux côtés de toute la CGT, continuera à construire des fronts unitaires les plus larges possibles contre la loi Plein emploi et ses conséquences néfastes tant pour les agents que pour l'ensemble des usagers.**

Montreuil, le 10 avril 2024